



Gilles Payet,
directeur de la rédaction de *Vies de famille*
et du blog www.questionsdemploi.typepad.fr

Justifier un trou dans son parcours

La vie n'est pas un long fleuve tranquille et les raisons d'avoir un blanc dans son CV sont nombreuses : premier job tardif, congé parental, maladie, périodes de chômage... Pour convaincre, dotez-vous des bons outils et adaptez votre discours !



Relativisez

Nous avons tous, ou aurons tous, dans notre parcours une période sans emploi. La priorité est de garder confiance en vous car les compétences que vous aviez avant cette « absence » sont toujours là ; il suffit simplement de les réactiver. Capitalisez donc sur celles-ci et au besoin, n'hésitez pas à faire un bilan de compétences approfondi (gratuit via l'ANPE). N'ayez au final aucune gêne par rapport à la période d'inactivité qui est la vôtre : vous restez vous-même avec vos talents, comme de nombreuses autres personnes qui sont dans votre cas.



Ce qu'en pensera le recruteur

L'important est de justifier ce trou si des questions venaient à vous être posées. En effet, l'absence d'information est réhibitoire. Une période d'inactivité professionnelle sera acceptée si celle-ci est expliquée. Le temps consacré à la première lecture d'un CV étant

compris entre 15 secondes et 1 minute, si le recruteur bute sur le vôtre – car les périodes inactives sont vides – il risque d'en déduire, soit que vous cherchez à cacher quelque chose, soit que vous êtes resté tout à fait inactif pendant cette période. Dans les deux cas, cela sera mal perçu et risquera surtout d'éliminer votre candidature.

Réorganisez votre CV

Un congé parental pourra être indiqué comme tel dans la rubrique « expériences professionnelles ». Ainsi la lecture de vos périodes d'activité se fera de façon fluide, sans accroc ni trou. Cela donnera par exemple : « Jan 2007 – Jan 2009 : congé parental ». Dans le cas d'une période de chômage de longue durée, il est préférable de construire un CV par compétences dans lequel vous mettez en avant vos compétences professionnelles et dans un second temps vos périodes d'activité. Dans la première rubrique, précisez votre période

de recherche sous un intitulé positif avec, par exemple : « Jan 2007 – Jan 2009 : formation, recherche, stages ».



Quel discours tenir ?

En entretien, c'est l'épreuve de vérité ! Et il vous sera impossible de tricher... D'où l'intérêt d'avoir été relativement transparent dans votre CV. Vous êtes actuellement en recherche d'emploi ? Soit, mais vous en profitez pour vous former aux logiciels bureautiques, pour approfondir la connaissance de tel ou tel secteur ou de tel ou tel outil, pour évaluer l'offre commerciale des concurrents de votre interlocuteur... En adhérant à une association locale, vous avez pu pour la première fois tester vos qualités de manager, une révélation ! Vous avez pu aussi identifier un vrai savoir-faire d'organisateur en prenant part à l'activité d'une association de parents d'élèves. Vous avez su entretenir et même développer votre goût pour la compétition en reprenant le chemin des tournois de tennis. Vous êtes d'ailleurs capitaine de l'équipe et savez insuffler une dynamique de victoire... Une qualité indispensable pour ce poste d'attaché commercial !



Quelle tactique utiliser ?

Votre objectif sera de recentrer tout votre discours sur vos compétences pour le poste visé. Vous avez été éloigné du monde du travail ? Oui, mais vos compétences elles

sont bien là. Vous les avez développées dans votre précédente expérience chez XXX au poste de XXX. Soyez convaincant et conquérant : proposez à votre interlocuteur d'appeler Madame XXX, qui pourra attester de cela. Pratique de l'anglais, maîtrise parfaite de l'orthographe, conduite d'une machine... déclarez-vous prêt à faire le test immédiatement ! Vous le surprendrez par votre dynamisme, votre motivation et surtout vous lui enlèverez de l'esprit que votre période d'inactivité vous a mis « hors marché ». Une tactique gagnante qui forcera au respect !



Misez sur vos 5 compétences

Pas facile parfois d'identifier ses propres compétences, a fortiori lorsque l'on n'a pas travaillé

depuis longtemps ! Voici ci-après une liste d'aptitudes et de savoir-être utiles dans la vie professionnelle. Liste de qualités : *accueillant, ambitieux, autonome, audacieux, aventureux, calme, combatif, conciliant, confiant, conformiste, créatif, dévoué, diplomate, direct, discipliné, discret, doux, dynamique, efficace, empathique, endurant, énergique, entrepreneur, esprit d'équipe, extraverti, fidèle, flexible, franc, généreux, honnête, imaginatif, impulsif, indépendant, innovateur, intelligent, intuitif, jovial, juste, leader, maître de soi, manager naturel, méthodique, motivé, observateur, obstiné, optimiste, ordonné, organisé, original, ouvert d'esprit, patient, persévérant, poli, polyvalent, ponctuel, précis, prudent, pugnace, réservé, résistant, responsable, rigoureux, rusé, sensible, sérieux, serviable, sociable, soigneux, stable, stratège, tenace, tolérant, timide, travailleur, volontaire...*

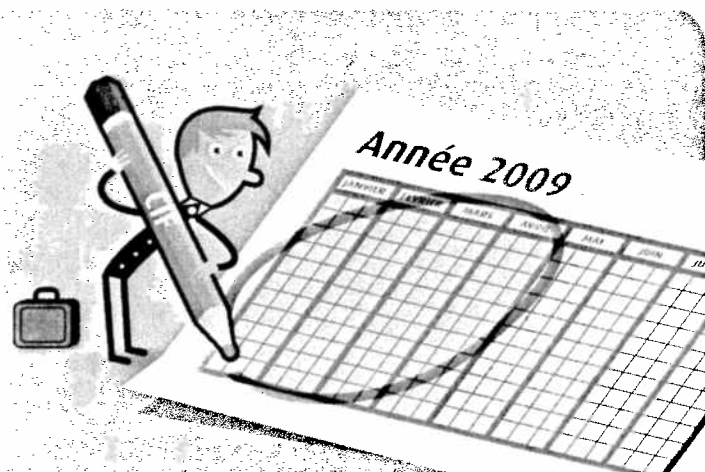
Piochez dans cette liste les qualités qui vous correspondent et retenez les dix, puis les cinq qui vous caractérisent le plus. Au besoin, demandez l'avis de votre entourage proche (parents, amis) et une fois la liste des cinq qualités arrêtées, capitalisez sur celles-ci dans vos CV, lettres et à l'occasion de vos entretiens de recrutement. Idéalement, associez à chaque qualité une action que vous avez réalisée. Votre discours n'en sera que plus concret et vous-même serez plus en confiance lorsqu'il s'agira de parler de vous de façon positive !

Pour obtenir la réponse à vos questions

Vous êtes en recherche d'emploi (en poste ou au chômage) et souhaitez être guidé dans votre démarche (CV, lettre, questions posées en entretien, contacts utiles...)? Connectez-vous sur www.questionsdemploi.typepad.fr et posez votre question directement à Gilles Payet.
Ce blog est un complément éditorial interactif et gratuit proposé par Vies de famille à ses lecteurs.

Décrocher un congé individuel de formation

Le CIF permet à tout salarié de s'absenter de son travail pour suivre une formation. À condition d'obtenir le financement ainsi que l'accord de son employeur.



Vous avez envie de changer d'emploi ? Et si la solution passait par une formation. Non pas quelques heures d'anglais chaque semaine mais un véritable apprentissage à temps plein pour vous réorienter. C'est la voie qu'a empruntée Suzanne, ancienne vendeuse dans une chaîne de prêt-à-porter : « L'an dernier, j'ai passé un CAP Petite enfance et

aujourd'hui je suis auxiliaire de puériculture dans une crèche. Exactement le métier dont je rêvais... » Pour suivre son cursus, la jeune femme n'a pas eu besoin de démissionner. Elle a juste demandé un CIF, un Congé individuel de formation. Ce dispositif permet à toute personne en CDI d'obtenir une autorisation d'absence de son employeur afin d'effectuer la formation de son

choix pendant les heures de travail. Avec l'assurance de retrouver son poste (ou au moins son équivalent en termes de fonction et de salaire) s'il le désire. Car un tel congé n'est pas forcément synonyme de reconversion. « Je travaillais comme chef de rang depuis 5 ans mais je n'avais pas de diplôme dans la restauration, témoigne Patrick. J'ai pris un CIF qui m'a permis de décrocher un bac hôtelier. »

Optimiser ses chances

La durée maximale de ce congé est fixée à 12 mois lorsque l'apprentissage est effectué à temps plein et à 1 200 heures en cas de temps partiel. Seule restriction pour pouvoir déposer sa demande : être en CDI depuis au moins 24 mois (consécutifs ou non) et justifier d'une ancienneté de 1 an au sein de son entreprise. Par ailleurs, attention à formuler sa demande en temps et en heure. La loi prévoit un délai de 60 jours avant le démarrage de la formation si celle-ci dure moins de 6 mois (ou si elle est effectuée à temps partiel) et de 120 jours pour un cursus de plus de 6 mois. Lorsque ces conditions sont respectées, l'employeur ne peut s'opposer au départ en formation de son salarié. Voilà pour la théorie. Dans la pratique, le parcours est parfois semé d'embûches... Tout d'abord, une entreprise a le droit de demander un report de 9 mois maximum si elle estime que cette absence sera préjudiciable à la bonne marche de l'activité ou que trop d'employés expriment le souhait de prendre un CIF en même temps. Mais l'obstacle

majeur réside surtout dans le financement. Pour vous faire payer votre formation et continuer à percevoir votre salaire durant votre absence, vous devez adresser une demande de prise en charge au Fongecif dont dépend votre entreprise (renseignement à prendre auprès de votre service du personnel). Or, les moyens financiers de ces organismes ne sont pas sans limites. Toutes les demandes n'ont donc pas les mêmes chances de succès. « Nous favorisons en premier lieu les plus de 40 ans peu qualifiés travaillant dans une petite entreprise et ayant un vrai projet de reconversion, justifie Arnel Guillet, directeur du développement du Fongecif Ile-de-France. Cela peut paraître injuste mais ce sont ces personnes qui, dans la région, ont le plus besoin de notre aide pour rester en prise directe avec le marché. » C'est le parti pris de ce Fongecif mais les priorités diffèrent d'une région à l'autre.

Frédéric Sanclar

Bon à savoir

Le dispositif du CIF est également ouvert, sous certaines conditions, aux salariés actuellement en contrat à durée déterminée et aux demandeurs d'emploi ayant travaillé en CDD. Les salariés intérimaires peuvent aussi en bénéficier. Pour connaître toutes les conditions, lire les informations sur le site du Fongecif : www.fongecif.com/Page/FCIF.htm

SERVICE LECTEURS

Comment faire financer votre formation ?

Vous souhaitez suivre une formation dans le cadre d'un CIF ? Pour mettre le maximum de chances de votre côté, demandez dès maintenant notre dossier gratuit contenant un modèle de lettre de demande d'absence pour le CIF, les règles d'or pour monter un dossier Fongecif gagnant, les sources de financement existantes...

- par mail (réponse immédiate) : service.lecteurs57@reedbusiness.fr
- par courrier (réponse sous de 2 à 3 semaines) : HGI RBI - Dossier "CIF" - BP 106 - 91 323 Wissous Cedex

Offre gratuite limitée au 10 février 2009